



*« LES JEUNES »*

*ne sont pas seuls en emploi...*

*...quand ils sont  
aux TUAC 500*

## *Un document d'information sur les TUAC 500 pour deux clientèles spécifiques*

Ce document d'information est destiné à deux clientèles de lectrices et de lecteurs.

**Les étudiants ou étudiantes du cégep ou de l'université** qui viennent régulièrement aux **TUAC 500** pour recueillir de l'information sur le mandat de notre section locale et sur les diverses activités que nous menons à la défense des intérêts et des droits de nos membres à l'emploi d'entreprises, de magasins, de restaurants, d'usines de transformation alimentaire, principalement dans les secteurs de l'alimentation et du commerce.

**Nos nouveaux membres TUAC 500** - souvent des jeunes - qui ne connaissent pas les mandats et le fonctionnement d'un syndicat, et parfois, ne connaissent que les préjugés que véhiculent sur nous, des antisyndicaux en matière de relations de travail.

Que vous soyez de passage chez nous pour vous informer ou que vous commenciez votre vie de travail dans l'alimentation, le commerce ou toute autre entreprise où se retrouvent nos membres,

*vous êtes toutes et tous les bienvenus aux TUAC 500 !*

**Antonio Filato**  
Président

**Robert Armstrong**  
Secrétaire-trésorier

**Gilles Gélinau**  
Directeur secteur commerce et services financiers

**Claude Robert**  
Directeur du bureau de Sherbrooke

## *Les jeunes au travail... Qui sont-ils ?*

Les jeunes sont de plus en plus actifs en milieu de travail.  
Ils n'y sont pas automatiquement reconnus pour autant...  
Savoir *qui ils sont* pour répondre à leurs besoins, c'est essentiel.  
Voici quelques points de repère.

Une publication du **Congrès du travail du Canada (CTC)** auquel les **TUAC Canada** et la **FTQ** sont affiliés (Rapport de recherche #33 par Andrew Jackson - *Plus scolarisés, mal payés et sous employés : portrait statistique des jeunes travailleuses et travailleurs du Canada*- juillet 2005) nous fournit quelques-uns de ces repères concernant leur situation.

### **1<sup>er</sup> point de repère**

Sur le marché du travail, les jeunes se rassemblent sous deux tranches d'âge :  
Ils font partie des 15 à 20 ans; ou,  
Ils font partie des 20 à 24 ans;  
Nous les associons aussi à une troisième tranche d'âge :  
Les 24 à 30 ans.

En effet, les jeunes au travail dans cette tranche d'âge sont souvent ceux qui vivent une situation particulière. Ils sont parfois encore chez leurs parents (maintien ou retour aux études) ou vivent une situation personnelle difficile (problèmes financiers, maladie, séparation ou divorce, etc.).

### **2<sup>e</sup> point de repère**

Toutes les études s'entendent : les jeunes travaillent principalement dans des secteurs comme *l'alimentation rapide* ou *le commerce de détail*. Non-syndiqués, les emplois dans ces secteurs sont souvent à statut précaire, à faible revenu et sans protection ou sans avantages sociaux.

**Heureusement - les jeunes membres TUAC 500 trouvent au syndicat les outils qu'il faut pour agir sur leur situation en emploi.  
Devenus membres TUAC 500, ils savent que tout est mis en œuvre pour que leurs droits et leurs intérêts soient reconnus et qu'au besoin, nous prenions leur défense !**

**C'est aussi vrai pour toutes les tranches d'âges dans lesquelles se retrouvent nos membres.**

**Aux TUAC 500, c'est près de 30 000 membres que nous représentons !**

*Jeunes travailleurs membres aux TUAC 500*  
*Jeunes travailleuses membres aux TUAC 500*

*Ils ne sont plus seuls !*

Membres des TUAC 500...

... ils font partie des jeunes, employés ou employées dans le commerce de détail et ils bénéficient des avantages d'être syndiqués. Ils sont majoritairement détenteurs ou détentrices d'un emploi à temps partiel.

Au Québec comme dans toute l'Amérique du Nord, toutes catégories d'âge confondues, la majorité des emplois dans l'alimentation et le commerce sont à temps partiel. C'est un statut d'emploi particulièrement difficile en milieu non-syndiqué;

...ils sont parmi les rares syndiqués du secteur de la restauration qui, par exemple, ont la chance de travailler dans l'une des **Rôtisseries St-Hubert** où les travailleurs et les travailleuses ont réussi à se syndiquer avec les TUAC 500.

... Ils peuvent aussi être à l'emploi d'une usine de transformation ou d'une entreprise.

Cela est clair. En étant toutes et tous membres **TUAC 500** et au même titre que l'ensemble des membres, les jeunes bénéficient d'une protection en emploi supérieure à ce qui existe dans le commerce de détail, la restauration, le travail en usine ou en entreprise. Notre mission est de continuer à recruter celles et ceux qui travaillent dans des secteurs malheureusement encore largement non syndiqués au Québec et qui auraient avantage à se joindre à nous.

## *Un préjugé à défaire : « Un syndicat... ? Ça rapporte rien aux jeunes ! »*

Franchement ! Vous êtes-vous déjà demandé à qui rapporte ce préjugé... ?

Si vous êtes jeune sur le marché du travail vous ou vos collègues,

- Avez peut-être eu à faire face, seul, à l'employeur ou à son représentant qui vous réprimande;
- Avez peut-être dû perdre du salaire et, sans protection, faire face à des coûts imprévus ou même, vous endetter;
- Avez peut-être dû faire face à une période de maladie alors qu'aucun congé n'était reconnu et accessible, au besoin; ou bien vous avez dû faire face, sans protection, à des frais élevés de soins dentaires, etc.
- Ou
- Vous avez peut-être déjà entendu parler d'un employeur ou son représentant qui jouait de ses privilèges, accordant des faveurs à l'un ou à l'une, au détriment du groupe; ou, pire, vous avez peut-être déjà entendu parler d'un employeur ou son représentant qui abusait de son pouvoir de gestionnaire... (harcèlement, menaces, etc.).

Nous venons de décrire quelques-unes des situations désagréables, contraignantes, injustes quand elles ne sont pas carrément illégales dans lesquelles un jeune peut se trouver au travail, « seul » sans vrais moyens de défense ... **Et nous parlons en connaissance de cause, avec plus de 40 ans d'expérience TUAC 500 en matière d'organisation syndicale et de recrutement !**

Dans de telles situations, l'appui du syndicat rapporte beaucoup aux jeunes contrairement à ce que le préjugé véhiculé par des personnes antisyndicales laisse entendre. Et si un travailleur ou une travailleuse, par bonheur, n'a pas à vivre de telles situations, c'est rassurant de savoir que quiconque en souffrira, un jour, trouvera le soutien de son syndicat.

**Aux TUAC 500, en étant près de 30 000 au Québec, nos cotisations syndicales regroupées donnent accès à des services qu'aucun d'entre nous ne pourrait se payer tout seul ! Mises en commun, ces cotisations permettent au syndicat de mettre à la disposition des travailleurs et des travailleuses des experts pour négocier des conditions de travail améliorées pour tous. Chacune, chacun obtiendra de l'aide et des services professionnels requis pour faire respecter ces conditions négociées et pour se défendre, si nécessaire !**

## *Notre direction élue*

### *Nos services professionnels et les personnes qui les dispensent*

Toute l'infrastructure et tout le travail requis pour représenter et défendre nos membres sont planifiés et supervisés par l'équipe de direction élue des **TUAC 500**.

Notre équipe est formée du **président**, du **secrétaire-trésorier**, ainsi que de l'**archiviste** auxquels se joignent tous les **vice-présidents ou vice-présidentes** des **TUAC 500**. Parmi eux, on retrouve le **directeur des secteurs commerce et services financiers** pour représenter les membres issus de la fusion intervenue entre les TUAC 500 et TUAC 502 le 9 février 2009. De plus, le **directeur du Bureau de Sherbrooke**, responsable des représentants et du personnel de secrétariat qui dessert nos membres en régions est aussi membre du comité exécutif des **TUAC 500**.

C'est au comité exécutif que se discutent les décisions courantes de gestion.

De notre *bureau de Montréal* et de notre *bureau de Sherbrooke* s'élaborent nos services aux membres dans toutes les régions du territoire québécois où nous avons juridiction. Nous les visitons régulièrement dans leurs lieux de travail.

Un service administratif au bureau de Montréal, regroupant le personnel de direction, de gestion des employées et employés et de l'informatique ainsi que de la comptabilité appuie nos dirigeants dans leur mandat et dans toutes les tâches qui en découlent.

## ***NOS SERVICES PROFESSIONNELS***

### ***Nous recrutons***

Une partie de nos cotisations sert à offrir *en toute confidentialité* aux futurs membres, les services d'un personnel recruteur compétent. Les ressources de l'**Union Internationale** et des **TUAC Canada** dont nous sommes membres contribuent largement à nos activités de recrutement, une priorité de notre mission syndicale.

En effet, grâce à un programme d'appui de l'**Union internationale** appelé « **RSAPS** », nous confions à du personnel recruteur le mandat de répondre à un travailleur ou une travailleuse et à ses collègues non-syndiqués qui se sentent lésés. Ce personnel présent aux **TUAC 500** les informe sur le droit du travail. Ce sont des gens formés et qualifiés, prêts à fournir, dans un premier temps **et en toute confidentialité**, l'information légale de base. Après un premier contact téléphonique, nos personnes affectées au recrutement sont prêtes à rencontrer - confidentiellement toujours - celles et ceux qui souhaitent se syndiquer pour acquérir *plus de dignité au travail*.

En 40 ans d'expérience, des milliers de jeunes et d'adultes au travail ont bénéficié de notre appui pour les aider à mener cette démarche, **en toute légalité !**

Au Québec, le mouvement syndical s'est battu et se bat encore pour obtenir et conserver des lois du travail que beaucoup nous envient. Des lois qui soient exemptes d'embûches à la syndicalisation et des lois conçues pour que soient raccourcis les délais requis par ces démarches menées par nos futurs membres en vue d'obtenir **une accréditation syndicale TUAC 500 !**

Une fois l'accréditation syndicale obtenue,

- ***nous négocions une convention collective;***
- ***nous visitons les membres sur leurs lieux de travail ;***
- ***nous leur offrons une formation syndicale de pointe ;***
- ***nous assurons leur défense.***

***La majeure partie des cotisations syndicales d'une année*** est affectée à ces quatre domaines de services aux membres que nous décrivons plus largement dans la section qui suit.

## *Nous négocions*

Nous offrons les services d'un personnel expérimenté pour préparer des demandes formulées par les membres et présentées à l'employeur.

*Nous négocions une première convention collective de travail ou nous négocions pour renouveler un contrat de travail venu à échéance.*

Ensemble, nos professionnels négociateurs et le représentant syndical ou la représentante syndicale affecté-e aux membres en magasins, en restauration, en usines ou en entreprises travaillent *avec les déléguées, les délégués et les membres* pour mener à bien cette négociation.

Ce service est bien sûr assorti du personnel de secrétariat requis pour y arriver.

À chaque année, une soixantaine de conventions collectives de travail sont négociées en vue d'améliorer les conditions de travail des membres, tant au plan normatif qu'au plan salarial. Elles sont ensuite éditées et une copie est remise à chaque membre concerné.

*Un fonds de grève* existe et des prestations de grèves sont versées aux membres lorsqu'un conflit ne peut être évité ou lorsqu'un employeur décrète un lock-out.

Notre philosophie de relations de travail avec les employeurs est claire et ouverte.

- Nous savons qu'une convention négociée de bonne foi et réglée à la satisfaction de tous, sans conflit, s'applique dans un meilleur climat de travail.
- Nous favorisons donc le règlement *gagnant/gagnant* au terme d'une négociation et ce, pour le meilleur intérêt de nos membres.

## *Nous assurons régulièrement les services aux membres*

Nous offrons les services d'un personnel fait de représentantes syndicales ou de représentants syndicaux. Ils consacrent la majeure partie du temps de leur travail à visiter les membres. Ces visites s'effectuent régulièrement.

Leur mandat d'intervention syndicale est relayé, auprès des membres, par les déléguées ou délégués, les assistantes-déléguées ou assistants-délégués.

Que fait le représentant ou la représentante ?

Sur place, le représentant ou la représentante rencontre les membres. À l'occasion de ces visites régulières, il/elle rencontre le(s) délégué-e-(s) pour se saisir d'un nouveau dossier ou en faire progresser d'autres. Lorsque nécessaire, il /elle rencontre l'employeur ou son représentant pour discuter de ces dossiers. En tout temps, le représentant ou la représentante a pour mandat de

- Expliquer des points de la convention collective...
- Écouter les plaintes d'un-e membre...
- Évaluer le bien-fondé d'un grief...
- Aider membres et délégué-e-s dans leurs démarches...
- Assurer le suivi des dossiers...
- Rencontrer l'employeur ou son représentant pour les régler...
- Demeurer disponible pour les unités auxquelles les TUAC 500 l'ont affecté-e... et
- Assurer aussi le relais des dossiers menés avec les collègues des autres services TUAC 500.

Voilà, en bref, le rôle primordial des représentants et représentantes sur la route ou au bureau, au service de jeunes... comme des moins jeunes !

## *Nous leur offrons une formation syndicale de pointe*

Nous offrons aux déléguées et délégués une formation syndicale de pointe pour les outiller dans leurs tâches syndicales à remplir auprès de leurs consœurs et confrères, en magasin, au restaurant, en usine ou en entreprise.

Du début de notre existence jusqu'à ce jour, la formation syndicale fait partie de notre mission. Depuis les années 1970, sous la responsabilité d'une élue membre du comité exécutif des **TUAC 500, une équipe de formateurs et de formatrices membres** constitue le **comité d'éducation**. Avec les membres de ce comité, nous avons élaboré et raffiné toute une programmation de formation syndicale qui fait notre fierté.

Les cours sont offerts, à *Montréal* ou à *Sherbrooke* sous les thèmes suivants :

- Délégué-e syndical-e : le lien quotidien entre le syndicat et les membres;
- Délégué-e syndical-e : animation du milieu de travail;
- Délégué-e social-e;
- Santé et sécurité du travail : comment s'organiser syndicalement (cours de base);
- Santé et sécurité du travail : réclamation à la CSST et la défense de nos membres;
- Planifier sa retraite.

Depuis 2004, nous avons créé un nouveau cours d'une journée intitulé « *Mon syndicat c'est moi !* » Sans nécessairement être nanti d'un mandat syndical, tout membre peut venir y chercher une information d'ensemble sur l'histoire du syndicat, ses acquis, son fonctionnement, ses projets. Grâce à des exercices et des jeux de rôles, ce cours permet à celles ou ceux qui le souhaitent d'approfondir, en peu de temps, leurs connaissances des **TUAC 500**.

## ***Nous assurons la défense des membres***

Nous prévoyons un budget pour gérer **notre service juridique** créé il y a quelques années.

Les **TUAC 500** recourent aussi ponctuellement à d'excellents bureaux d'avocats spécialisés en droit du travail ou à des procureurs plaideurs reconnus pour assurer cette défense des membres qui en ont besoin :

- dépôts de griefs et audience de griefs,
- défense des membres aux tribunaux du travail;
- etc.

Sous la gestion de **notre service santé et sécurité**, nous assurons à nos membres toute la couverture nécessaire en cette matière.

*Le service intervient dans le développement de la prévention*, notamment dans la création de comités paritaires de SST dans les unités de travail. Il appuie le travail de nos membres au sein de ces comités.

Par exemple, ce service informe tout membre ou groupe de membres qui veut défendre ses droits en SST. Nous assistons nos membres qui jugent pertinent d'exercer un droit de refus, faire une demande de retrait préventif; qui subissent un accident ou souffrent d'une maladie du travail; nous intervenons lorsqu'il faut songer à aménager un poste de travail. Nous intervenons également face à un problème de harcèlement psychologique.

*Le service intervient aussi dans le domaine de la réparation*, c'est-à-dire, tout ce qui s'ensuit pour venir à la défense d'un membre ou d'une membre lésé-e. Pour faire reconnaître une lésion, une maladie professionnelle.

Pour réclamer une indemnité, pour obtenir justice, nos membres doivent souvent déposer une plainte et plaider leur cause devant la *Commission des lésions professionnelles* ou devant la *CSST*. Nos plaideurs et plaideurs au fait des lois du travail en ce domaine y sont affectés de même qu'à l'occasion, des firmes d'avocats spécialisées.

Voilà quelques-uns des champs d'expertise de notre **service juridique** et de notre **service SST aux TUAC 500**.

## *Les jeunes d'aujourd'hui ... Les aînées et aînés de demain...*

On dit souvent (en blaguant bien sûr !) que la jeunesse est un défaut qui se corrige avec le temps... C'est un constat pertinent lorsqu'on parle du temps de la vie de travail... Et de la retraite qui arrive toujours trop vite ! Un autre préjugé est couramment véhiculé chez les jeunes : « Un régime de retraite ? J'ai pas besoin de participer à ça ! » Aux **TUAC 500**, nous avons pensé outiller les jeunes et les moins jeunes sous plusieurs aspects, en prévision de leur retraite. Le temps venu d'en bénéficier, tous nos membres sont contents qu'on y ait vu !

### *Un Régime de retraite des employés de commerce du Canada (RRECC)*

fut créé en 1979. C'est un régime paritaire *entièrement financé par l'employeur*, mais dont les fonds versés appartiennent entièrement aux membres. Il est géré en fiducie par des représentants du syndicat qui assurent le respect des intérêts des membres TUAC et par des représentants des employeurs signataires du régime. Des personnes-ressources du RRECC assurent le suivi des dossiers des membres. Des brochures d'information sont distribuées aux membres.

Les **TUAC 500** sont fiers d'avoir, pour leurs membres, des fiduciaires et des administrateurs responsables qui protègent leurs acquis et connaissent leurs besoins quand le travail se terminera et que viendra la retraite.

Enfin, les membres **TUAC 500** peuvent choisir de participer, sur une base individuelle, au *régime enregistré d'épargne retraite* du **Fonds de Solidarité FTQ** ou, dans certains cas, nous pouvons négocier la participation d'un employeur au **Fonds de Solidarité FTQ** pour nos membres n'ayant aucun régime de retraite et qui expriment le désir d'y avoir accès.

### *Trois approches reliées à la retraite ont été développées aux TUAC 500*

#### *1 - Les cours de préparation à la retraite*

Nous le savons d'expérience : préparer sa retraite est essentiel.

C'est pourquoi avec l'aide de retraitées et retraités, une session de préparation à la retraite a été élaborée pour les pré-retraitées et pré-retraités, les retraitées et retraités de même que pour leurs conjoints ou conjointes.

#### *2- Les hommages liés à l'ancienneté des membres*

Régulièrement, *les dirigeants TUAC 500* honorent les membres retraitées ou retraités ayant accumulé plus de quinze ans d'ancienneté, à ce titre. C'est un moment pour saluer leur persévérance en emploi (leur patience aussi... peut-être ?).

#### *3- Le comité des retraités / pré-retraités*

Actifs en toutes saisons, les ex-travailleurs et ex-travailleuses **TUAC 500** qui sont membres du comité organisent des journées, des soirées, des excursions, des sorties au salon de quilles et des activités au parc, l'été. Avec l'appui des **TUAC 500**, des activités retrouvailles pour les membres ayant été à l'emploi d'une bannière, d'une usine ou d'une entreprise où nous avons juridiction sont aussi programmées.

## *Un panier d'autres services aux membres ou à leurs proches*

Quand près de 30 000 membres se donnent solidairement des ressources pour agir, tout un panier de services peut être élaboré. C'est ce que nous avons fait en 40 ans d'histoire.

Voici d'autres services dont nous sommes fiers.

- *Nous affectons des personnes-ressources* dans le domaine des avantages sociaux
- *Nous offrons la possibilité de souscrire à des assurances personnelles* à des coûts plus qu'avantageux avec SSQ Assurance et AIL Québec.
- *Nous offrons un régime de soins dentaires TUAC-QUÉBEC - plan individuel ou familial.*
- *Nous offrons un régime de soins oculaires*
- *Un service limité en matière de consultation juridique au civil* est accessible sur rendez-vous.
- *Nous tenons des concours aux termes desquels sont attribuées « les Bourses d'études François Lauzon » et « les Bourses Beggs, Dowling, Mathieu » des TUAC Canada.*

## *Une présence communautaire et sociale*

Régulièrement, les **TUAC 500** organisent des activités pour les membres, les retraités et leurs familles.

Très souvent, ces activités sont jumelées à des interventions en vue de recueillir des fonds pour la cause commune à toutes les sections locales TUAC : **l'Espoir de vaincre la leucémie**. Une œuvre dont les fonds recueillis sont *entièrement versés* à un organisme voué aux équipes qui font de la recherche pour cette cause : **la Société de leucémie & lymphome du Canada**.

Nous soutenons aussi diverses causes à caractère social car un syndicat se doit de s'intégrer à sa communauté.

## *Aux TUAC 500 nous reconnaissons les jeunes*

Vous le constatez comme nous, les études et plusieurs analyses dans les médias posent parfois un regard aussi critique ou catégorique sur « les jeunes » que sur « les syndicats »

À force de découper tout le monde en tranches d'âge, à force de grossir le mauvais côté de chacune de ces tranches, l'incompréhension et même l'opposition s'installent entre elles. *Souvent injustement*, chacune accuse l'autre. Voici quelques exemples d'opinions qu'on entend souvent sur chacune.

*Les baby-boomers* (Nés des années d'après-guerre) n'auraient rien fait de bon pour leur société. Ils ont fait croître la dette publique et ils vont donc coûter cher à leurs enfants...

*La génération X* (Nés dans les années 1970) est constituée de celles et ceux qui auraient largement profité des acquis d'années prospères. On les appelle « les Tangy » Parce qu'ils ont étudié longtemps et pour payer leurs dettes, se sont aussi longtemps *attachés* au domicile de leurs parents...

*La génération Y* – (Nés dans les années 1980) est constituée de ces jeunes de 18-24 ans en 2008. Ils/elles seraient... impatientes, individualistes, peu stables au travail lorsqu'ils n'y trouvent pas satisfaction, etc.

***Aux TUAC 500, nous savons que la réalité telle que vécue par chaque génération est bien plus nuancée.***

***Nous savons surtout que c'est dans l'entraide entre les générations que surgissent des solutions pour une société meilleure. Nous savons que ces solutions, quand elles sont le fruit de décisions collectives comme c'est le cas en milieu syndical, arrivent souvent à satisfaire les besoins d'un groupe d'âge sans le dresser contre les autres.***

Aux **TUAC 500**, nous avons placé en priorité l'acquisition, le maintien et la mise à jour de connaissances qui qualifient les travailleurs et travailleuses en emploi. Nous avons réalisé un rêve en créant, avec des partenaires convaincus, le **Centre de formation de l'alimentation et du commerce du Québec – le CFACQ**. Par sa programmation, par ses camps pédagogiques d'été pour les jeunes du secondaire, par son souci d'aider nos membres à acquérir des compétences nouvelles dans plusieurs domaines, le **CFACQ** innove et les **TUAC 500** sont fiers d'y avoir contribué grâce à de nombreux partenariats.

Enfin, plusieurs documents d'information ainsi qu'un magazine - **Trait d'Union** - sont mis à la disposition des membres.

***Aux TUAC 500, jeunes et moins jeunes en emploi ne sont plus seuls. Ils sont syndiqués et solidaires !***